



DÉMATÉRIALISEZ VOS ÉCHANGES

avec les administrations destinataires
des données d'état-civil



COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE DES DONNÉES DE L'ÉTAT CIVIL



SIMPLIFIER LES DÉMARCHES POUR LES USAGERS

Diminution progressive de la délivrance des actes d'état civil papier aux usagers et aux notaires au profit d'une **délivrance électronique aux administrations et au notariat**. L'administration en charge des démarches (ex : création d'un passeport) demande directement à la commune de naissance l'acte d'état civil. L'utilisateur n'a plus à effectuer cette démarche.

RENFORCER LA SÉCURISATION DES ÉCHANGES DE DONNÉES

Une lutte contre la fraude documentaire renforcée. Un **accès sécurisé via la carte d'authentification individuelle** (authentification et signature) à la plateforme Comedec.

CONSTITUER UNE PLATEFORME D'ÉCHANGE DE DONNÉES D'ÉTAT CIVIL ENTRE LES MAIRIES

Des **échanges de données dématérialisés** entre les mairies adhérentes à Comedec.

Une **meilleure fiabilité des données d'état civil** échangées. Exemple : La plateforme permettra d'obtenir les actes de naissance des futurs époux ou de la personne décédée afin de gagner du temps et sécuriser la rédaction des actes.





RAPIDE



ATTRACTIF



SECURISÉ

MAIRIE



DEMANDE DE TITRES D'IDENTITÉ
REDACTION DES ACTES (MARIAGES ET DECES)



PREFECTURE



INSTRUCTION DES DEMANDES DE
TITRES D'IDENTITÉ



NOTAIRES



SUCCESSIONS, DONATION
TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



PLATEFORME D'ÉCHANGE DE DONNÉES (ANTS)

DEMANDE DE VÉRIFICATION
DES DONNÉES D'ÉTAT CIVIL

MAIRIE DE NAISSANCE



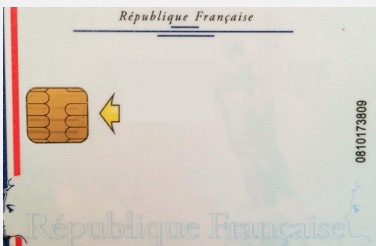
OFFICIER D'ÉTAT CIVIL

ENVOI DE LA RÉPONSE SIGNÉE
VIA SA CARTE SÉCURISÉE

REGISTRE D'ÉTAT CIVIL



L'ACCÈS À COMEDec EST SÉCURISÉ



par une **carte d'authentification individuelle**.
Celle-ci permet de **signer électroniquement**
(équivalent à une signature manuscrite) les
demandes de vérification d'état civil.



ADHÉREZ À COMEDEC

en 3 étapes

1 CONTACTER L'ADICO

Demander les conditions de l'ajout du module COMEDEC à votre logiciel de gestion d'état civil.

2 SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE COMEDEC

Le Maire signe les conventions avec le ministère de la Justice et l'ANTS. Une délibération du conseil municipal n'est pas nécessaire.

3 INSTALLER COMEDEC

Une première carte de connexion est remise par l'Adico au responsable désigné dans la convention. Ce responsable dote ensuite les officiers de l'état civil de votre mairie. L'Adico assure ensuite l'installation de Comedec et votre formation.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS : CONTACT@ADICO.FR